Image not found or type unknown

Stationnement parking lotissement privé

Par **Cloé91**, le **19/07/2022** à **13:39**

Bonjour ,

J'habite dans un lotissement avec un parking pour tout les voisins du lotissmement qui ne gene en rien le passage de chacun . Un voisin s'est plaint aupres de la mairie car nous garons souvent l'un de nos vehicules sur l'une des places de parking .

La mairie nous demande de ne plus nous garer car un voisin se plaint et sur 5 place nous en prennons une seule de temps en temps le week end.

Pouvons nous restez stationner quand meme aucun panneaux indique reservé / privé ou autre interdit ..

Merci

Par **Marck.ESP**, le **19/07/2022** à **19:26**

Bonsoir
Vous savez quand même que ce parking est réservé aux voisins du lotissement...
Comment cette information est-elle communiquée s'il n'y a pas de panneaux ?

Par **Visiteur**, le **19/07/2022** à **19:30**

Bonjour,

Quel est le texte exact de la lettre de la mairie ? Et pour quelle raison le voisin se plaint-il ?

Ce parking est-il public ? accessible à tout public ? Vous y restez tout le week end sans

bouger ?

La mairie peut limiter par arrêté le temps de stationnement. Parfois c'est limité à 2h sans bouger le véhicule.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés